

**ACTE DE VENTE
D'UN NAVIRE DE PLAISANCE**

[Modèle de document mis à disposition des plaisanciers par le ministère de la Mer](#)

Entre les soussignés :

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Domicile (adresse de la résidence principale) :
Téléphone :
e.mail :

VENDEUR(S) d'une part

Et

Nom :
Prénom :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Domicile (adresse de la résidence principale) :
Téléphone :
e.mail :

ACHETEUR(S) d'autre part

Il a été convenu ce qui suit Madame, Monsieur.....agissant en qualité de propriétaire du navire ci-après désigné,

Caractéristiques du navire	Caractéristiques du/des moteur(s)
Nom :	Marque : Modèle :
Marque :	Type (hors-bord, fixe, relevable) :
Type <small>(moteur, voile, VM, autres)</small> : Modèle :	Type de carburant :
Numéro CIN : <small>(ou N° de coque, ou N° d'approbation)</small>	Puissance :
Longueur :	N° de série :
Année de construction :	
Construction amateur : oui non	

Equipements vendus avec le navire (ou inventaire annexé au présent acte et signé par les parties) :

Francisé au bureau de douane du port d'attache àle :

Sous le numéro :

Immatriculé aux Affaires Maritimes (en DDTM) àle :

Sous le numéro :

Déclare vendre la totalité dudit navire (ou le cas échéant, préciser le %)

A Madame, Monsieurqui l'accepte aux clauses et conditions suivantes :

• Etat du navire : L'acheteur déclare bien connaître le navire pour l'avoir visité et l'accepter dans l'état où il se trouve.

• Dettes : Le vendeur déclare qu'il n'existe sur ledit navire aucune dette ni inscription hypothécaire et garantit l'acheteur contre toute réclamation à ce sujet.

• Prix de vente : La présente vente est conclue pour la somme de
.....(en chiffre)
.....(en toutes lettres)

• Mode de règlement :

• Livraison : Le navire sera livré le à

En foi de quoi les parties étant d'accord, le présent acte a été clos et signé après lecture par chacune des parties.

Fait enexemplaires, le, à

VENDEUR(S)

ACHETEUR(S)

NOTA : Ce document étant un modèle simplifié, ne pas hésiter à le compléter si nécessaire (état du navire, réparations à la charge du vendeur préalablement à la livraison, armement, réserves, conditions de paiement, ...).

S'il s'agit d'un navire en copropriété, préciser pour chacun des vendeurs ou acheteurs le nombre de parts.

Il est conseillé à chacune des parties de conserver un exemplaire signé de l'acte de vente.

DANS LE DÉLAI D'UN MOIS MAXIMUM :

- LES FORMALITES DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES

AUPRÈS D'UN SERVICE PLAISANCE DANS UNE DDTM/DML

- S